

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 14/09/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENT et EXCUSE : M. Nicolas TISSEUR qui donne pouvoir à M. Stéphane SERRAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane SERRAILLE

N° 2026-09-21-07

OBJET : Télégestion de la Salle Laÿs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la chaufferie de la salle Laÿs sont terminés et que la mise en route de la nouvelle chaudière à granulés bois va se faire rapidement.

Il rappelle la délibération n° 2026-06-19-13 du 19 juin 2026, ayant pour objet l'installation de système de télégestion incluant la maintenance pour cette nouvelle chaudière.

Dans cette délibération il était prévu unique la maintenance d'un coût de 225 € avec 35 points de contrôle. Lors de l'installation de la nouvelle chaudière, il s'est avéré qu'il serait nécessaire d'ajouter deux points de contrôle, cela ayant une incidence sur le coût de la maintenance, mais facilitant la maîtrise du coût de la consommation du combustible.

Monsieur le Maire propose de modifier la maintenance de la nouvelle chaudière de la salle Laÿs pour inclure ces points de contrôle supplémentaire, pour un coût annuel de 280,50 € au lieu de 225 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir délibéré et vote à l'unanimité

1° **Décide** de modifier la maintenance de la chaudière de la salle Laÿs en ajoutant deux points de contrôle supplémentaires pour un coût annuel total de 280,50 €.

2° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Stéphane SERRAILLE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

